



DIRECTIVE

Comité Central

Gestion sportive

Aux entraîneurs

Rédigée le 10.08.2016

1. Introduction

Cette directive regroupe les comportements attendus des entraîneurs ainsi que leur cahier des charges.

2. Les points de vigilances

1. Je veille à adopter un comportement sportif et positif en toutes circonstances.
2. Je suis ponctuel et prépare mes entraînements et les donne en tenue de sport.
3. Je respecte et je fais respecter les directives par mes joueurs et veille au bon comportement de mon équipe en toutes circonstances.
4. Je rencontre les parents en début de saison pour me présenter, annoncer mes objectifs, mes exigences et mes demandes.
5. Je rencontre les parents à la fin de la saison pour faire un bilan d'équipe et individuel si nécessaire.
6. En cas de problème avec un joueur, j'en informe le responsable sportif qui en informe la commission sportive. Cette commission informe la commission disciplinaire. La commission disciplinaire informe les parents du joueur si nécessaire.
7. J'assure les entraînements, matchs et tournois de mon équipe. En cas d'absence, je me fais remplacer et en avise le responsable sportif adéquat.
8. En cas de renvoi d'un entraînement ou d'un match, j'avise les joueurs ainsi que toutes les personnes concernées (responsable sportif, arbitre, cantinier, responsable de l'organisation, ...)
9. Je participe aux séances organisées par le comité et les différentes commissions.
10. Je participe à l'organisation de projets et événements organisés par le comité.
11. Je suis responsable du matériel et de l'équipement (jeu de maillots) fournis en début de saison.
12. Je transmets un décompte précis des présences à la fin du tour au responsable J&S.
13. En cas de difficultés, je peux et dois être appuyé par le responsable sportif, au besoin par le comité.